



NOTICE EXPLICATIVE de la séance ordinaire DU CONSEIL MUNICIPAL Du 7 novembre 2016

1/ Attribution du marché de travaux d'assainissement création d'un bassin de stockage restitution et extension des réseaux d'assainissement collectif

Suite à la commission d'appel d'offre du 7 novembre, il convient de retenir l'entreprise pour effectuer les travaux de création d'un bassin de stockage restitution de 1500 m³ et réaliser l'extension des réseaux d'assainissement collectif Allée des Ventes Nadon et Poète Jacques Madeleine, rue Maurice Martin, rue du Viaduc et Chemin du Passer.

La commission ayant lieu le 7 novembre, l'entreprise lauréate du marché est inconnue au moment de la rédaction de cette notice.

2/ Budget assainissement demande de subvention Agence de l'eau Seine-Normandie

Vu la commission d'appel d'offre du 7 novembre relative à l'attribution du marché de travaux pour la création d'un bassin de stockage restitution de 1500 m³ Chemin du Port et l'extension des réseaux d'assainissement collectif Allée des Ventes Nadon et Poète Jacques Madeleine, rue Maurice Martin, rue du Viaduc et Chemin du passeur, il est proposé de faire une demande de subvention auprès de l'Agence Eau Seine Normandie.

Bassin de stockage restitution ; subvention à 40 % du ht + avance de 20%

Réseaux d'assainissement ; création de réseaux neufs subvention 30% du coût ht et avance de 20%

Pour information, les avances ont une durée de 15 ans hormis pour la création et la modernisation d'ouvrages de traitement dont la durée est de 20 ans. Elles sont remboursables en annuités constantes.

3/ Budget assainissement demande de subvention Conseil Départemental

Vu la commission d'appel d'offre du 7 novembre relative à l'attribution du marché de travaux pour la création d'un bassin de stockage restitution de 1500 m³ Chemin du Port et l'extension des réseaux d'assainissement collectif Allée des Ventes Nadon et Poète Jacques Madeleine, rue Maurice Martin, rue du Viaduc et Chemin du passeur, il est proposé de faire une demande de subvention auprès du Conseil Départemental.

La subvention est de 10 % du montant ht et se cumule avec les aides de l'Agence Eau Seine Normandie.

4/ Convention de reclassement de la RD 302 a dans la voirie communale

Il est proposé que l'avenue de la gare voirie départementale 302a soit classée dans le domaine de voirie communale. En effet, cette avenue qui se termine en impasse a vocation exclusive de desserte locale.

La commune a accepté de la classer dans le domaine public routier communal moyennant une compensation financière correspondant aux travaux de remise en état de la chaussée soit 130 000 euros.

5/ Budget primitif 2016-règlement des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2017

Conformément à l'article L 1612-1 du CGCT, il est proposé d'autoriser le mandatement des dépenses d'investissement dans la fourchette du quart des dépenses inscrites cette année.

Chapitres	Crédits ouverts en 2016	Autorisations avant BP 2017
Immobilisations incorporelles	33 700 €	8 425 €
Immobilisations corporelles	1 288 123,01 €	322 030,75 €
Immobilisations en cours	0 €	0 €

6/ Budget assainissement 2016-règlement des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2017

Conformément à l'article L 1612-1 du CGCT, il est proposé d'autoriser le mandatement des dépenses d'investissement dans la fourchette du quart des dépenses inscrites cette année.

Chapitres	Crédits ouverts en 2016	Autorisations avant BP 2017
Immobilisations corporelles	183 327,49 €	45 831,87 €

7/ Budget eau 2016-règlement des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2017

Conformément à l'article L 1612-1 du CGCT, il est proposé d'autoriser le mandatement des dépenses d'investissement dans la fourchette du quart des dépenses inscrites cette année.

Chapitres	Crédits ouverts en 2016	Autorisations avant BP 2017
Immobilisations corporelles	247 595,69 €	61 898,92 €

8/ Acquisition des parcelles AE 390, 391, 428 et 429 à l'EPFIF (annexe 1)

Il est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à signer la promesse d'achat et l'acte authentique d'achat des parcelles AE 390, 391, 428 et 429 classées en zone UBa du POS propriétés de l'établissement public foncier Ile de France (EPFIF) pour un montant de 430 000 euros.

Cet achat pourra faire l'objet d'un échéancier sur deux ans. La surface de ces 4 parcelles est de 10 234 m².

Cet achat est le résultat du gel de la construction d'un programme de 117 logements conformément au protocole d'accord entre la ville de Veneux-Les Sablons et l'association « Bien vivre à Moret Seine et Loing » en date du 15 octobre 2015.

Ces parcelles seront destinées à recevoir uniquement des équipements publics ou tertiaires, des pavillons en nombre limité et des espaces verts.

9/ Garantie d'emprunt OPH77 pour la construction de logements « rive du Loing » : Eco-quartier

L'Office Public de l'Habitat de Seine-et-Marne a saisi la commune d'une demande de garantie d'emprunt pour un prêt composée de 4 lignes d'emprunt d'un montant total de 7 684 834 € à souscrire auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Ce financement a pour objet la construction de 59 logements locatifs sociaux situés rue de la Liberté. La garantie de la commune de Veneux-Les Sablons est sollicitée à hauteur de 100 % du montant du prêt et pour la durée totale du contrat de prêt soit 50 ans.

Cette garantie d'emprunt permet à la commune d'obtenir l'affectation de 10 % des logements construits en contigence communal.

10/ Indemnité de conseil 2016 du Trésorier

Il est proposé de voter l'indemnité de conseil allouée aux comptables du Trésor pour 2016. Le montant de l'indemnité est de 915,30 euros brut soit un montant net de 835,14 euros.

11/ Incorporation de deux tableaux de Camille Varlet dans l'inventaire des œuvres communales

Un particulier a fait donation à la commune le 29 septembre dernier de deux tableaux de l'artiste peintre Camille Varlet.

Il convient de délibérer sur l'entrée de ces deux nouvelles œuvres datant de 1912 dans le patrimoine communal.

Camille Varlet est un artiste peintre du début du XXème siècle qui a siégé au conseil municipal de Veneux-Les Sablons.

12/ Salon de la photo - Cession des photos

Suite au salon de la photo, les œuvres ont été exposées avenue de Fontainebleau pendant l'été.

Il est proposé de vendre pour 40 euros les photos aux personnes intéressées.

13/ Questions diverses